COMMUNE DE CURTAFOND

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2015

Vote des comptes administratifs 2014

Le conseil municipal examine et approuve les comptes administratifs 2014 :

Budget général

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 301 584,03 €
- en recettes de fonctionnement à 411 327,37 €
- en dépenses d'investissement à 210 652,35 €
- en recettes d'investissement à 159 116,74 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 58 207,73 € pour l'exercice, les restes à réaliser s'élevant à 19 279 € en dépenses et à 4 700 € en recettes.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 36 956,61 € sur le budget 2014
- décide d'affecter :
  - la somme de 51 535,61 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section
  - la somme de 58 207,73 € au compte 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement.

Budget annexe « Zone artisanale de Chérinal »

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 101 294,70 €
- en recettes de fonctionnement à 38 825,08 €
- en dépenses d'investissement à 34 722,30 €
- en recettes d'investissement à 101 294,70 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 4 102,78 € pour l'exercice.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement excédentaire de 66 572,40€ et un résultat de fonctionnement déficitaire de 62 469,62 € sur le budget 2014.

Budget assainissement

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 22 922,83 €
- en recettes de fonctionnement à 36 962,99 €
- en dépenses d'investissement à 53 519,96 €
- en recettes d'investissement à 41 024,71 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 1 544,91 € pour l'exercice.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement excédentaire de 8 911,75 € sur le budget 2014
- décide d'affecter :
  - la somme de 12 495,25 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section
  - la somme de 1 544,91 € au compte 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement.

Approbation des comptes de gestion 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2014 fournis par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

Vote des budgets primitifs 2015

Budget général

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 432 787,98 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 127 400 €, les dépenses imprévues à 6 047,73 €. Les charges financières sont de 700 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 436 985,86 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 19 279 € en dépenses et à 4 700 € en recettes.

Les principales recettes :

- FCTVA : 4 800 €
- TLE : 1 000 €
- subvention pour les travaux du cimetière : 3 000 €
- subvention pour la toiture de l'église : 30 000 €
- subvention pour l'achat de matériel incendie : 800 €
- subvention pour les travaux d'extension des vestiaires du terrain de sports : 10 000 €
- emprunt : 200 000 €.

Les principales dépenses :

- remboursement du capital des emprunts : 39 500 €
- frais de numérisation du PLU : 3 000 € (report 2014)
- fournitures pour numérotation : 13 000 €
- poteau incendie : 2 000 €
- équipements incendie : 4 110 € (report 2014)
- photocopieur : 6 500 €
- cœur de village (cimetière) : 24 925 €
- toiture de l'église : 225 000 €
- mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux : 3 744 € (report 2014)
- extension des vestiaires du terrain de sports : 75 000 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :

- Cré'Anim : 330 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 200 €.

Budget annexe « zone artisanale »

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 76 469,62 € et les recettes à 101 254,70 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 101 254,70 €.

Aucune nouvelle prévision, ces chiffres correspondent à des écritures d'ordre.

Budget annexe « assainissement »

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 45 323,30 €. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 2 008 € et les amortissements à 19 618,00 € en dépenses et à 4 812,00 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 600 753 €, le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 15 941,00 € et les amortissements à 4 812,00 € en dépenses et à 19 618,00 € en recettes.

Les dépenses correspondant aux travaux (diagnostic assainissement, requalification de la lagune du village, reprise de tronçons du réseau) s'élèvent à 580 000 €, les recettes se composent de subventions pour 307 500 € et d'un emprunt pour 232 928 €.

Approbation de la modification simplifiée du PLU

Le maire rappelle l'objet de la modification engagée.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre lors de la mise à disposition du dossier au public ; 2 administrations ont donné un avis favorable.

Le conseil municipal approuve la modification simplifiée du PLU.

Agrément d'entreprises chargées d'intervenir sur le réseau d'assainissement pour le compte d'un tiers

Le conseil municipal décide de reporter sa décision à la prochaine séance.

Désignation d'un membre supplémentaire à la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal élit Mr Pierre RAZUREL comme membre titulaire supplémentaire à la commission d'appel d'offres.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente de deux parcelles de terrain sises au lieudit « Les Brouilles » cadastréessection ZA n°217 de 1 086 et 784 m2 et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la déclaration préalable déposée le 27 février 2015 par Mr et Mme Lucien PACCOUD pour la pose d'un portail, impasse des Brouilles

- valide, suite à la présentation par Mme BECAUD, la nouvelle appellation des routes, chemins, allées… et charge les élus concernés de poursuivre les négociations pour la fourniture des panneaux et plaques

- entend le point des travaux du cimetière

- entend le compte-rendu :
    - par Mr LABALME de la réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc
    - par Mme BECAUD de la commission « communication » et de la dernière réunion du SCOT
    - par Mr BROYER du bilan établi par Hélianthe sur les consommations d'énergie de l'année 2013

- prend note que la commission « Cœur de village » se réunira le mardi 10 mars à 20 h.